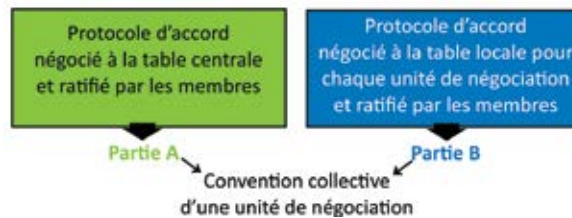


La force de la collectivité

L'AEFO, le gouvernement et les conseils scolaires auront négocié pendant plus d'un an avant de conclure une entente. Les membres l'ont ratifiée les 14 et 15 octobre.

Durant cette année de négociation, il a fallu prendre de nombreuses décisions. Plusieurs ont été prises par vos instances – le comité exécutif (CE) et le conseil d'administration (CA). D'autres, par les membres – le vote de grève et le vote de ratification. J'aimerais en profiter pour vous remercier à nouveau de votre confiance collective lors du vote de grève. Sans entrer dans les détails, je peux vous assurer que ce vote aura été un outil essentiel pour faire avancer la négociation et parvenir à une entente. Je lève mon chapeau à l'équipe de négociation et à l'équipe ressource pour leur travail inlassable et leur grande expertise. Il faut vraiment vivre une telle expérience pour apprécier à sa juste valeur ce qui est accompli.

Mais le processus pour obtenir un contrat de travail collectif n'est pas terminé... Maintenant que l'entente est ratifiée, ce document est prêt à devenir la partie A de votre convention collective. Dans les prochaines semaines, les équipes de négociation des unités seront mises à contribution pour négocier les clauses locales appelées aussi partie B. Le contrat de travail ne sera complet que lorsque cette partie aura été négociée et ratifiée par les membres de l'unité locale.



Le président,

Carol Jolin

Dans les prochaines semaines, les équipes de négociation des unités seront mises à contribution pour négocier les clauses locales.



Accueillir une ou un stagiaire

Vous allez accueillir une ou un stagiaire cette année ou vous songer peut-être à vivre cette expérience et vous voulez en savoir plus? Afin de vous appuyer et vous donner des pistes, l'AEFO vous propose un tout nouveau Guide pour le personnel enseignant associé. Ce guide offre des conseils pratiques, des ressources, et fait le survol de nombreuses questions, comme votre rôle et vos responsabilités, l'enseignement dans le contexte franco-ontarien, l'évaluation de votre stagiaire... Tout ce qu'il vous faut pour faire de chaque stage une expérience d'apprentissage enrichissante! Pour le visionner :

www.aefo.on.ca sous Outils et ressources/personnel-enseignant-associe.



Quels sont mes droits?

L'école où je fais de la suppléance ne m'a pas remis la clé de la salle de classe. Pourtant, il me semble que je devrais avoir une clé en cas de confinement barricadé (lockdown ou code rouge).

Effectivement, vous devriez avoir la clé de la salle de classe.

Tout le personnel, y compris le personnel enseignant suppléant ou à temps partiel, doit avoir la possibilité de fermer à clé la porte de sa salle de classe.

En cas de confinement barricadé, avant de verrouiller une porte, le personnel devrait rassembler, dans une salle de classe ou un autre lieu sûr, toutes les personnes se trouvant dans les environs immédiats, mais seulement s'il est sécuritaire de procéder ainsi.

Notez que chaque conseil scolaire doit présentement revoir sa politique sur le confinement barricadé, conjointement avec la police locale, qui doit être finalisée d'ici septembre 2016.

Cette nouvelle politique devra donner au personnel les moyens, la formation et les ressources nécessaires pour réagir de façon appropriée en cas d'urgence.

Pour plus d'information, communiquez avec votre unité locale.

Outre-mer 2016 – pensez-y!

Depuis 1962, des membres du personnel enseignant du Canada se rendent dans des pays d'Afrique, d'Asie, du Pacifique, et des Caraïbes pour donner de la formation, appuyer le mouvement syndical et promouvoir la justice sociale. La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) et l'AEFO financent le voyage des participantes et des participants.

Si l'expérience vous tente, sachez que vous pouvez vous attendre à travailler dur, tout en faisant partie d'une équipe dirigée par une personne qui a déjà participé au projet. À noter : vous devez avoir au moins cinq années d'expérience en enseignement au Canada, et vous ne pouvez pas vous faire accompagner par un membre de votre famille.

Quelles matières enseigner à l'étranger?

Plusieurs matières sont en demande, comme la pédagogie centrée sur l'enfant (techniques audiovisuelles, gestion de classe, préparation de leçons, etc.), l'éducation de l'enfance en difficulté, l'informatique, les arts et les métiers, le théâtre, le syndicalisme dans la profession et les matières de base.

Date limite : 20 novembre 2015. Veuillez faire parvenir votre formulaire à claporte@aefo.on.ca.

Consultez la Foire aux questions au www.aefo.on.ca sous Outils et services/Projets internationaux/Projet outre-mer.

Une participante se raconte

Nathalie Ladouceur, membre de l'Unité 65, a participé au Projet outre-mer pour une deuxième année consécutive. Elle s'est rendue à Jacmel, au Sud-Est d'Haïti, pour donner une formation de deux semaines à plus d'une centaine d'enseignantes et d'enseignants. Elle a partagé avec eux des stratégies qui mettent l'élève au centre de l'apprentissage pour l'enseignement des sciences, des mathématiques et du français.

Les conditions de travail en Haïti sont loin d'être les mêmes qu'au Canada. Non seulement n'y a-t-il pas de paye régulière pour le personnel enseignant, mais il n'y a pas de convention collective. Le rôle d'un syndicat venant de l'étranger est donc de donner des idées, des lignes directrices. Nathalie Ladouceur a pu donner un message de solidarité et d'espoir, notamment en parlant du fonctionnement des CAP dans les écoles francophones de l'Ontario, et des avantages d'une convention collective.



Nathalie Ladouceur (3^e à partir de la gauche) en compagnie de collègues de la FCE et de membres de la Confédération nationale des éducatrices et éducateurs haïtiens (CNEH), le syndicat national. Les membres n'ont pas de convention collective, mais plutôt des critères généraux qui sont rarement respectés. À l'élémentaire, plusieurs membres du personnel enseignant cherchent encore à compléter leur formation.

Concrétisez vos idées liées à l'enseignement

Vous arrive-t-il de penser que si les choses se faisaient différemment, vos élèves apprendraient mieux? Le Programme d'apprentissage et de leadership du personnel enseignant (PALPE) vous permet de tester vos idées. Le personnel enseignant chevronné peut participer solo ou en groupe, et obtenir des sommes allant de 2 000 \$ à plus de 30 000 \$ pour réaliser un projet.



Cette initiative repose sur un partenariat entre le ministère de l'Éducation et les syndicats d'enseignantes et d'enseignants. Info et vidéos : www.edu.gov.on.ca/fre/teacher/tllp.html. Date limite : 18 décembre 2015.

Postes vacants à un comité de l'AEFO

Le perfectionnement professionnel et syndical vous intéresse? Deux postes sont vacants au CCFPPS, un comité permanent de l'AEFO. Deux rencontres ont généralement lieu par année, dont une qui se fait à distance. Info : www.aefo.on.ca sous Postes disponibles. Ou communiquer avec Claudine Laporte à claporte@aefo.on.ca.



Association des enseignantes et
des enseignants franco-ontariens

290, rue Dupuis, 4^e étage,
Ottawa (Ontario) K1L 1B5



613 244-2336 ou 1 800 267-4217
613 563-7718 ou 1 888 609-7718

En Bref numéro 694 / Tirage : 1 700 / ISSN 0714-5578



aefo@aefo.on.ca
aefo.on.ca